

Cadre global des résultats – le cas du Québec

- *Rempli dans la perspective du Québec, État dans un État fédéré (Canada) ayant la compétence partagée de la culture et des communications, qui n'a pas ratifié la Convention UNESCO 2003 mais qui en a incorporé des dispositions dans sa Loi sur le patrimoine culturel*
- *Loi sur le développement durable (article 6k) – ensemble de l'État / transversal*
- *Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles – avalisée par le parlement du Québec*
- *Le cadre concerne en particulier les actions réalisées en utilisant le concept de PCI*
- *Le présent travail est réalisé à titre indicatif pour orienter les parties prenantes du PCI au Québec dans leur actions de sauvegarde*
- *Antoine Gauthier est responsable du groupe de travail sur le Cadre global des résultats pour le Forum des ONG du PCI UNESCO; il souhaite faire l'exercice de remplir la grille des indicateurs à la fois pour le CQPV et pour le Québec, et pour identifier des façons de faire pour d'autres ONG à travers le monde. Il a en outre participé activement aux discussions qui ont mené à l'adoption dudit Cadre à l'UNESCO*
- *Le MCC souhaite être partie prenante dans l'exercice afin d'établir un cadre d'évaluation de ses propres actions en patrimoine immatériel*
- *Réponses valides depuis entrée en vigueur de la loi en 2012*
- ***Indice du nombre de travailleurs culturels à temps plein en PCI (NTTP)** : équivalent estimé à temps complet du nombre de ressources qui travaillent dans l'organisation, la gestion, la formation, la production ou la diffusion d'un secteur du PCI (à l'exclusion du temps consacré à la réalisation artistique ou artisanal par des artistes ou des artisans). L'indice permet de quantifier les forces capables de développer et de structurer un secteur en comparaison, le cas échéant, avec d'autres secteurs connexes.*
- *Faire l'exercice spécifiquement pour les éléments désignés par le ministre lorsque pertinent*

Capacités institutionnelles et humaines

1. Mesure dans laquelle les organismes compétents et les institutions et mécanismes de consultation soutiennent la pratique continue du PCI et sa transmission

1.1 Un ou plusieurs organismes compétents en matière de sauvegarde du PCI ont été identifiés ou créés.

Le CQPV a été fondé en 1993 par des artistes, artisans, ethnologues et responsables d'organismes pour regrouper les forces vives de la culture de tradition orale et des traditions

vivantes. Le MCC a reconnu et soutenu le CQPV depuis ses débuts en 1993. Il a formellement identifié le CQPV comme organisme de regroupement national pour le secteur du PCI.

Réaménagement des sommes...

Le programme des organismes en patrimoine de portée nationale, qui soutenait au fonctionnement certains organismes du secteur du patrimoine immatériel, a par ailleurs été abrogé par le MCC en 2015.

*Nombre de travailleurs culturels à temps plein (NTTP) :
Atteint / pas atteint.*

1.2 Des organismes compétents de sauvegarde des éléments spécifiques du PCI inscrit ou non sont en place.[4]

Plusieurs organismes oeuvrant dans un domaine ou un autre du patrimoine vivant existent sur le territoire, dont une bonne partie sont membre du CQPV (plus de 95 membres).

~~Il n'existe pas à ce jour de soutien direct de l'État qui soit prodigué au nom du PCI envers des organismes compétent dans la sauvegarde d'éléments spécifiques du PCI.~~

~~La structure de soutien de l'État permet à divers organismes existants de s'inscrire dans la logique régulière d'octroi de fonds publics, sans toutefois bénéficier d'un avantage particulier lié au PCI.~~

~~Les études du CQPV sur « Les traditions culturelles du Québec en chiffres » ont montré que l'existence et l'envergure des organismes dans un secteur ou une discipline donnée dépendait en partie de choix globaux opérés par les organes subventionnaires et par les institutions liées à l'enseignement depuis des décennies.~~

~~Concernant la musique de tradition orale du Québec, il existe X organisme dédié principalement à... Soutenus par X~~

~~Concernant la danse traditionnelle du Québec,~~

~~Pour la sculpture d'art populaire,~~

~~Soutien au projet pour le PCI, demeure généralement au cas par cas
Plan de développement envisagés dans *Partout, la culture*~~

Atteinte non mesurable.

1.3 La participation, large et inclusive[5], dans la sauvegarde et la gestion du PCI, en particulier des communautés, groupes et individus concernés, est encouragée par des organismes consultatifs ou des mécanismes de coordination.

Le CQPV réalise des consultations à titre d'organisme démocratique de regroupement national pour le PCI. Il agit notamment à titre d'organisme conseil auprès du gouvernement, en particulier du MCC. Réalisations : table ronde sur le mécanisme de désignation légale au titre du PCI (2017), Mémoire et présentation lors des consultations publiques sur la politique culturelle (2016), Événement consultatif « Tout le monde en place! » (2015), États généraux du PCI au Québec (2014), Colloque sur les mesures de soutien au PCI (2011), et plus.

politique interne du CQPV. Vers une consultation préalable et un accord éclairé et continu.

Plusieurs organismes et associations existent sur le territoire qui procèdent à des consultations sectorielles ou régionales, sans toutefois utiliser le PCI comme thème ou comme justificatif.

~~Le mécanisme de désignation légale d'éléments du PCI par le ministre ne prévoit pas, selon la loi, la participation large et inclusive des communautés ou des personnes concernées (en réalité il existe un comité au sein du MCC qui analyse et donne un avis sur l'intérêt patrimonial d'un élément; cette analyse tient compte de la reconnaissance de la communauté...) dans le processus de reconnaissance.~~

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ), institution consultative placée sous la responsabilité du MCC, ne comprend actuellement aucun représentant associatif ni porteur de tradition dans ses 10 membres appointés par le ministre. Un ethnologue membre du comité est identifié par l'institution comme expert. Le CPCQ a formulé un avis pour chacune des désignations légales au titre du PCI effectuées jusqu'ici par le ministre.

Ouverture vers des plans de développement dans le plan d'action *Partout, la culture du gouvernement du Québec* (2018). = mécanisme de coordination

En voie d'être atteint.

1.4 Des institutions, des organisations et/ou des initiatives de documentation du PCI sont favorisées, et leurs ressources sont utilisées pour soutenir la pratique continue et la transmission du PCI.

Carrefour mondial accordéon, fonds d'archives, collection accordéon
École de musique utilise les archives

Disponible vs utilisation (méthodologie)

Organisme en musique en danse

Lanaudière CRAPO collecte chansons trad + musique = fonds existant mais peu utilisé

Philippe J ateliers de transmission utilise archives et documentation + il utilise les résultats de collecte

CQPV documentation « statistiques » = utilisation gestion, orientation des actions de l'organisme

Archives folklore ethnologie UL – défi ,, mesurer l'utilisation

Répertoire patrimoine culturel MCC

Fondation héritage canadien du Québec = meunerie

Musée 7iles – infos désuètes ,, difficulté techniques impressions

Souhait : Bottin pour les artistes et artisans traditionnels innus Tshakapesh 9 communautés

Inventaire dans la communauté

Économusées exposer des documents sur la pratique

CMAQ la formation génère de la documentation qui est réutilisé dans la pratique (document de formation) certaines captations vidéo

MRC de D'AUTRAY = doc. Porteurs de trad. = Alimenter le dév. Du projet

Le Centre de documentation Mnémo était soutenu au fonctionnement (20 000\$/an) jusqu'à 2015 par le MCC. Ses ressources en ligne (qualifié) sont consultées en 2018 par X visiteurs et servent à ...

Les Archives de folklore de l'Université Laval, existent mais non favorisées (ressources), Les dépôts sont généralement liés à la recherche universitaire / pratique a changé / dépôts moindres qu'avant (nombre ??) et leurs ressources sont utilisées (nbre de visiteurs par mois /dont une portion sont des détenteurs/artistes)

À la pièce

Appels de projet, peu de ressources globales allouées à cet objectif. En patrimoine. Rien spécifiquement pour le PCI, pas objectifs précis à l'égard du PCI.

Initiatives de doc du PCI pour nourrir RPCQ (\$ pour 4 initiatives en 2018)

Pas atteint.

1.5 Les centres culturels, les centres d'expertise, les instituts de recherche, les musées, les archives, les bibliothèques, etc., contribuent à la sauvegarde et à la gestion du PCI.

Nombre des musées – expositions qui ont porté sur le PCI

Musée accordéon, bibliothèques

Musée canadien arme et du bronze, volet art textile

Diffusion activités de médiation – bibliothèque de QC CVPV ateliers

Isoler la nature des expositions (dit Jutras) pas pensable pour OCCQ

CVPV achalandage nombre de participants

Conseil de bande + musée Masteuiatsh recueil innu aitun – audio vidéo – pour transmettre langue et savoir

Boite rouge vif, expo musée uashat + masteuiasthm, pessamit, mingan = lieux info riches, images, artefacts privées,, rendre public.. musée cvi expo premiers peuples, lien avec CA autochtones

Institut Tshakapesh = bibliothèque , pas de compilation sur l'achalandage de consultation (va en parler), production audio-visuelle

Institut culturel AvATAQ

Prod audio Arthur Lamothe = important.

Lanaudière ... institutions semblent pas avoir d'impact majeur, mais activités ponctuelles.

À la pièce, de façon marginale (voir études) et plus ou moins intensif selon le cas, rarement de mission spécifique autour du PCI. Aucune instance institutionnelle d'envergure n'est dédiée à la sauvegarde du PCI au Québec.

Certaines Institutions (bibliothèque, centre culturel) = ont inclus le PCI dans leur politique ou leur programmation.

Certains **musées** pour l'art populaire

Certaines archives pour l'écosystème de musique et danse, **et plus**

Pas atteint.

2. Mesure dans laquelle les programmes soutiennent le renforcement des capacités humaines pour promouvoir la sauvegarde et la gestion du PCI

2.1 Les établissements d'enseignement supérieur proposent des programmes et des diplômes en sauvegarde et gestion du PCI, sur une base inclusive.

Il n'existe aucun programme ou diplôme spécifiquement dévolu à la sauvegarde et à la gestion du PCI au sein des établissements d'enseignement supérieur au Québec.

L'Université Laval a diminué son offre de cours en ethnologie (autrefois appelé Arts et traditions populaires et auparavant Folklore) en fonction de la diminution de la demande. **Il existe un programme en XXXétudes patrimonialesXXX qui inclut certaines notions liées au PCI dans une proportion x**

Pas atteint.

2.2 Les institutions, centres et autres organismes gouvernementaux offrent une formation en sauvegarde et gestion du PCI, sur une base inclusive.

Des outils d'information sur le PCI sont disponibles.

Session d'information à l'intention des agents culturels sur le territoire

Objectif non recherché.

2.3 Des initiatives menées par les communautés ou par les ONG offrent une formation en sauvegarde et gestion du PCI, sur une base inclusive.

le CQPV réalise entre autres des outils d'information et certaines formations en lien avec le PCI ou ses particularités légales et administratives.

D'autres initiatives du genre existent peut-être sur le territoire.

Formation ponctuelle pour les municipalités, **soutenu** par le MCC

En voie d'être atteint.

Transmission et éducation

3. Mesure dans laquelle la formation est assurée par ou cible les communautés, groupes et individus ainsi que ceux travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine

3.1 Les programmes de formation, y compris ceux qui sont gérés par les communautés elles-mêmes, renforcent les capacités dans le domaine du PCI en ciblant de manière inclusive les communautés, groupes et individus.

Des données pour certains éléments

La formation pour les éléments culturels danse, musique et conte traditionnels est absente du système scolaire public. [Voir libellé des études](#)

Programme de formation par le CQPV, palier ponctuellement à des manques importants

Tshakapesh

Une étude des besoins de formation pour le secteur des savoir-faire traditionnels et de l'artisanat débutera prochainement au sein du CQPV, grâce au soutien du ministère de l'Emploi.

Pas atteint.

3.2 Les programmes de formation renforcent les capacités dans le domaine du PCI en ciblant de manière inclusive ceux travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Il n'existe pas de programmes de formation ciblé autour du PCI au Québec. Des activités pédagogiques ponctuelles sur le PCI dans sa globalité existent possiblement sur le territoire mais demeurent marginales.

Des formations professionnelles disciplinaires sont offertes par le CQPV depuis 2009 dans les secteurs de : ...

D'autres formations disciplinaires pour des éléments du PCI sont notamment offertes par des membres organismes ou des partenaires du CQPV

RCQ

CMAQ

Tshakapesh

En voie d'être atteint.

4. Mesure dans laquelle l'éducation formelle et non formelle renforcent la transmission du PCI et promeut le respect du PCI

4.1 Les praticiens et les détenteurs[6] sont impliqués de manière inclusive dans la conception et le développement des programmes d'éducation au PCI et/ou dans la présentation et la transmission active de leur patrimoine.

Peu ou pas de programmes de formation formelle ciblé autour du PCI au Québec. Activités pédagogiques ponctuelles possibles sur le territoire concernant un élément particulier mais demeurant marginales ou peu soutenue par l'État.

Formation disciplinaire...

Pas atteint.

4.2 Les modes et méthodes de transmission du PCI qui sont reconnus par les communautés, les groupes et les individus sont appris et/ou renforcés et inclus dans les programmes d'éducation formelle et non formelle.

Peu ou pas de programmes de formation ciblé autour du PCI au Québec.

Activités pédagogiques ponctuelles possibles sur le territoire concernant un élément particulier mais demeurant marginales ou peu soutenue par l'État.

Ex : musique et danse trad

Étude de besoin de formation cqpv

Pas atteint.

4.3 Des programmes d'éducation et/ou des activités parascolaires, menés par des communautés, des groupes, des ONG et des institutions du patrimoine, sur le PCI et le renforcement de sa transmission sont disponibles et soutenus.

Peu ou pas de programmes de formation ciblé autour du PCI au Québec.

Activités pédagogiques ponctuelles possibles sur le territoire concernant un élément particulier mais demeurant marginales ou peu soutenue par l'État.

Pas atteint.

4.4 Des programmes de formation des enseignants et des programmes pour les prestataires de services de formation de l'éducation non formelle comprennent des approches à l'intégration du PCI et de sa sauvegarde dans l'éducation.

Peu ou pas de programmes de formation ciblé autour du PCI au Québec. Activités pédagogiques ponctuelles possibles sur le territoire concernant un élément particulier mais demeurant marginales ou peu soutenue par l'État.

Formation CQPV pour les professeurs de musique par ex.

Pas atteint.

5. Mesure dans laquelle le patrimoine culturel immatériel et sa sauvegarde sont intégrés à l'enseignement primaire et secondaire, inclus dans le contenu des disciplines pertinentes, et utilisé pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage du et avec le PCI et le respect de son propre PCI et de celui des autres

5.1. Le PCI, dans sa diversité, est inclus dans le contenu des disciplines pertinentes, en tant qu'apport en lui-même et/ou moyen d'expliquer ou de démontrer d'autres sujets.

Constat études danse et musique, citations

Monopole quasi-complet de la culture d'inspiration « classique » ou « contemporaine » dans les institutions d'enseignement publiques.

Techniques du bâtiment

Autochtones

Pas atteint.

5.2. Les élèves apprennent à respecter et à réfléchir sur le PCI de leur propre communauté ou groupe, ainsi que sur celui des autres par le biais de programmes éducatifs et d'enseignement.

Il existe peu ou pas de programmes de formation ciblé autour du PCI ou des éléments culturels transmis de générations en génération au Québec. Certaines activités pédagogiques ponctuelles demeurent possibles sur le territoire concernant un élément particulier du PCI mais demeurent marginales et décidée à la pièce, s'il y a lieu, par les professeurs.

Pas atteint.

5.3. La diversité des apprenants du PCI se traduit par l'enseignement en langue maternelle ou l'éducation multilingue et/ou l'inclusion de « contenu local » dans le programme d'enseignement.

Loi 101

Langues autochtones

Tradition Inuites ?

5.4. Les programmes éducatifs enseignent la protection des espaces naturels et culturels et des lieux de mémoire dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.

École Masht. Manuel = chasse au grand gibier = tous en forêt 1 sem.

CPE nid linguistique , aspect langagier

Wendake CDFM

UQAC

Tshakapesh – école secondaire, sortir de l'école pour pouvoir apprendre , en forêt, train, tente, enseignement trad. Cycle des animaux, formation pour les agent protection faune animaux innus (proche de nous »), broderie perlage, mocassin etc.

MRC haute cote nord, , cercle des fermières – à l'école Portneuf sur mer (petite communauté)

Faire des liens en math ex. avec archéo. Histoire (choix de l'école)

Défi \$ transport

Proximité = clé

Manouane = foret nom des arbres in langue etc.

Ajuster congés scolaire en fonction de pêche et chasse

? Autochtones

6. Mesure dans laquelle l'éducation postsecondaire soutient la pratique et la transmission du PCI ainsi que l'étude de ses dimensions sociales, culturelles et autres.

6.1 Les établissements d'enseignement postsecondaire proposent des programmes et des diplômes (dans des domaines tels que la musique, les arts, l'artisanat, l'enseignement et la formation technique et professionnelle, etc.) qui renforcent la pratique et la transmission du PCI.

Absence quasi totale d'enseignement dans les établissements d'enseignement postsecondaire concernant les domaines de la musique traditionnelle, la danse traditionnelle
Programmes MESS mentionne dans et musique mais pas appliqué pq profs n'ont pas eu de formation à cet égard (cercle vicieux)

6.2 Les établissements d'enseignement postsecondaire proposent des programmes et des diplômes pour l'étude du PCI et de ses dimensions sociales, culturelles et autres.

Université Laval a perdu son bacc. en ethnologie, autrefois spécialisé en culture traditionnelle.

Selon les études réalisées par le CQPV dans la série « Les traditions culturelles du Québec en chiffres », il n'existe très peu de programme ou de diplôme pour l'étude du PCI lié à la musique traditionnelle (vol. 1), à la danse traditionnelle (vol. 2) et à la sculpture d'art populaire (vol. 3). Seul le Cégep de Joliette propose une concentration partielle en musique traditionnelle sur l'ensemble du territoire.

Inventaire et recherche

7. Mesure dans laquelle les inventaires reflètent la diversité du PCI et contribuent à sa sauvegarde

7.1 Un ou plusieurs systèmes d'inventaire orientés vers la sauvegarde et reflétant la diversité du PCI ont été établis ou révisés depuis la ratification.

Le Canada n'a pas ratifié la Convention de 2003. Certaines initiatives d'inventaire (ou qui ressemble à des systèmes de ce type) ont cependant été réalisées sur le territoire du Québec.

IREPI (orienté vers la sauvegarde ? comment ? pas révisé)
RPCQ inventaire ? orienté vers la sauvegarde ? comment ?
Municipalités, orienté vers la sauvegarde ? comment ?

Objectif non visé à l'échelle nationale

7.2 Des inventaires spécialisés et/ou de différentes étendues reflètent la diversité et contribuent à la sauvegarde.

À notre connaissance, aucun inventaire spécialisé sur un élément précis du PCI n'a été réalisé au Québec.

Des études socioéconomiques sectorielles ont cependant été réalisées par le CQPV afin de repérer des avenues de sauvegarde, avec la participation des acteurs sectoriels concernés.

Pas atteint.

7.3 Le ou les inventaires existants ont été mis à jour au cours de la période considérée, notamment pour tenir compte de la viabilité actuelle des éléments inclus.

Aucune initiative d'inventaire n'a fait l'objet de mise à jour importante, c'est-à-dire de révision de fiches déjà réalisées.

Pas atteint.

7.4 L'accès aux inventaires du PCI est facilité, dans le respect des pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine, et ils sont utilisés pour renforcer la sauvegarde.

Non applicable ?

8. Mesure dans laquelle le processus d'inventaire est inclusif, respecte la diversité du PCI et de ses praticiens, et soutient la sauvegarde par les communautés, les groupes et les individus concernés

8.1 Les communautés, groupes et ONG pertinentes participent de manière inclusive à l'inventaire, ce qui informe et renforce leurs efforts de sauvegarde.

Non applicable car pas de processus officiel d'inventaire ?
RPCQ = appel de projet, participation de partenaires

8.2 Le processus d'inventaire respecte la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société, tous les genres et toutes les régions.

Non applicable ?

9. Mesure dans laquelle la recherche et la documentation, y compris les études scientifiques, techniques et artistiques contribuent à la sauvegarde.

9.1 Le soutien financier et d'autres formes de soutien favorisent la recherche, les études scientifiques, techniques et artistiques, la documentation et l'archivage, orientés vers la sauvegarde et la mise en œuvre conformément aux principes éthiques pertinents.

Le MCC, responsable prioritaire du dossier du PCI, offre un soutien limité voire inexistant pour la recherche. Il soutient néanmoins le CQPV qui procède de façon bisannuelle à la réalisation d'étude socioéconomique sur un élément spécifique du PCI.

Soutien aux projets

Université...

Pas atteint.

9.2 La recherche est encouragée sur les approches et les impacts de la sauvegarde du PCI en général et d'éléments spécifiques de ce patrimoine, qu'ils soient inscrits ou non.

Le regroupement national pour le PCI, reconnu et soutenu financièrement par le MCC, a résolu de procéder de façon bisannuelle à la réalisation d'étude socioéconomique sur un élément spécifique du PCI. Ces études comprennent ...

Plans de développement ?

En voie d'être atteint.

9.3 Les praticiens et les détenteurs du PCI participent à la gestion, à la mise en œuvre et à la diffusion des résultats de la recherche et des études scientifiques, techniques et artistiques, toujours avec leur consentement libre, préalable, durable et éclairé.

Questionnaires du CQPV validés par des détenteurs et des spécialistes, choix des sujets décidés par milieu ou CA

10. Mesure dans laquelle les conclusions des recherches et la documentation sont accessibles et sont utilisés pour renforcer l'élaboration de politiques et améliorer la sauvegarde

10.1 La documentation et les résultats de la recherche sont accessibles aux communautés, groupes et individus, dans le respect des pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques dudit patrimoine.

10.2 Les résultats de la recherche, de la documentation et des études scientifiques, techniques et artistiques sur le PCI sont utilisés pour renforcer l'élaboration des politiques dans tous les secteurs.

Rassemblement patrimoine vivant 2018, documents à l'ordre du jour

Politiques et mesures juridiques et administratives

11. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives relatives à la culture reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde et sont mises en œuvre

11.1 Des politiques culturelles et/ou des mesures juridiques et administratives intégrant le PCI et sa sauvegarde, et reflétant sa diversité, ont été élaborées ou révisées et sont mises en œuvre.

Oui

Loi sur le patrimoine culturel

Plan d'action *Partout la culture*, nommer mesures détaillées

Politiques culturelles des municipalités, résultats mitigés = guide pour les municipalités

11.2 Des stratégies et/ou des plans d'action nationaux ou infranationaux de sauvegarde du PCI sont élaborés ou révisés et sont mis en œuvre, y compris des plans de sauvegarde d'éléments spécifiques, qu'ils soient inscrits ou non.

Plan d'action *Partout, la culture*, nommer mesures, parler des ressources réelles en argent
Au début de l'idée des plans de sauvegarde d'éléments spécifique

11.3 Le soutien public, financier et/ou technique pour la sauvegarde d'éléments du PCI, qu'ils soient inscrits ou non, est fourni sur une base équitable par rapport au soutien global apporté à la culture et au patrimoine en général, tout en tenant compte de la priorité accordée à ceux identifiés comme ayant besoin d'une sauvegarde urgente.

Étude sur musique = pas équitable (détailler)

Étude sur la danse = pas équitable (détailler)

Soutien aux organismes, pas fait au nom du PCI (sauf CQPV)

Mettre \$ réel par rapport aux montant en culture + patrimoine

11.4 Les politiques culturelles et/ou les mesures juridiques et administratives intégrant le PCI et sa sauvegarde sont informées par la participation active des communautés, des groupes et des individus.

Consultations publiques lors du projet de loi 82

Consultations publiques lors de la refonte de la politique culturelle

Participation du CQPV et d'autres organismes pertinents aux consultations

Rôle conseil du CQPV, ex : Rassemblement patrimoine vivant 2018

Aucun représentant associatif au Conseil du patrimoine du Québec

12. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives relatives à l'éducation reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde et sont mises en œuvre

Rien pour le PCI et l'éducation

Valider pour Premières Nations

12.1 Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière d'éducation sont adoptées ou révisées et mises en œuvre pour assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du PCI.

Rien pour le PCI et l'éducation
Valider pour Premières Nations

12.2 Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière d'éducation sont adoptées ou révisées et mises en œuvre pour renforcer la transmission et la pratique du PCI.

Rien pour le PCI et l'éducation
Valider pour Premières Nations

12.3 Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives promeuvent l'enseignement de la langue maternelle et l'éducation multilingue.

Loi 101
Valider pour Premières Nations

13. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives dans des domaines autres que la culture et l'éducation reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde et sont mises en œuvre

13.1 Les Principes éthiques pour la sauvegarde du PCI sont respectés dans les plans, les politiques et les programmes de développement.

Possibilité légale du ministre de désigner sans consultation = pas éthique
Aucun représentant associatif au Conseil du patrimoine du Québec
Pas de programme de développement jusqu'à présent (mais plan d'action *Partout, la culture...*)
Soutien à un organisme de regroupement (CQPV) = démocratie + éthique

13.2 Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière de développement social inclusif[7] et de durabilité environnementale sont adoptées ou révisées pour tenir compte du PCI et de sa sauvegarde.

Nihil

13.3 Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière de réponse aux catastrophes naturelles ou aux situations de conflit armé sont adoptées ou révisées pour inclure le PCI affecté par des telles situations et reconnaître son importance pour la résilience des populations touchées.

Nihil

13.4 Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière de développement économique inclusif[8] sont adoptées ou révisées pour tenir compte du PCI et de sa sauvegarde.

Nihil

13.5 Des mesures ou incitations financières ou fiscales favorables sont adoptées ou révisées pour faciliter et/ou encourager la pratique et la transmission du PCI et accroître la disponibilité des ressources naturelles et autres nécessaires à sa pratique.

Nihil

14. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives respectent les droits, pratiques et expressions coutumiers, en particulier en ce qui concerne la pratique et la transmission du PCI.

14.1 Des formes de protection juridique, telles que les droits de propriété intellectuelle et du droit au respect de la vie privée, sont reconnus aux détenteurs et praticiens du PCI et leurs communautés, lorsque leur PCI est exploité par des tierces parties à des fins commerciales ou autres.

Nihil

Loi sur le droit d'auteur et +

14.2 L'importance des droits coutumiers des communautés et des groupes sur les écosystèmes terrestres, maritimes et forestiers nécessaires à la pratique et la transmission du PCI est reconnue dans les politiques et/ou les mesures juridiques et administratives.

Droits autochtones pas faits au nom du PCI

Loi sur le développement durable article 6 k, appliquée ?

14.3 Les politiques et/ou les mesures juridiques et administratives reconnaissent les expressions, les pratiques et les représentations du PCI qui contribuent à la prévention des différends et à la résolution pacifique des conflits.

Nihil

Rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société

15. Mesure dans laquelle l'importance du PCI et sa sauvegarde dans la société est reconnue, tant par les communautés, les groupes et les individus concernés, que par la société en général

15.1 Les communautés, les groupes et les individus utilisent leur PCI pour leur bien-être, y compris dans le contexte de programmes de développement durable.

Comment mesurer cela ?

15.2 Les communautés, les groupes et les individus utilisent leur PCI pour le dialogue en vue de promouvoir le respect mutuel, la résolution des conflits et la consolidation de la paix.

Exemples ?

15.3 Les interventions de développement reconnaissent l'importance du PCI dans la société en tant que source d'identité et de continuité ainsi que de connaissances et de savoir-faire, et renforcent son rôle en tant que ressource pour permettre le développement durable.

Pas d'intervention de développement au nom du PCI à ce jour

16. Mesure dans laquelle l'importance de la sauvegarde du PCI est reconnue à travers des plans et des programmes inclusifs qui favorisent le respect de soi et le respect mutuel

16.1 Les plans et les programmes de sauvegarde du PCI intègrent tous les secteurs et couches de la société, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- les peuples autochtones ;
- les groupes avec des identités ethniques différentes
- les migrants, immigrants et réfugiés ;
- les personnes de différents âges ;
- les personnes de différents genres ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les membres des groupes vulnérables.

Pas de plan ou de programme de sauvegarde à ce jour de la part du MCC

Appels de projets ponctuels

Et plus

16.2 Le respect de soi et le respect mutuel sont encouragés au sein des communautés, groupes et individus à travers des plans et des programmes de sauvegarde du PCI en général et pour des éléments spécifiques dudit patrimoine, qu'ils soient inscrits ou non.

Pas de plan ou de programme de sauvegarde à ce jour de la part du MCC

Sensibilisation

17. Mesure dans laquelle les communautés, les groupes et les individus participent largement à la sensibilisation sur l'importance du PCI et sa sauvegarde

17.1 Les actions de sensibilisation reflètent la participation inclusive et la plus large possible des communautés, des groupes et des individus concernés.

Comment mesurer cela ?

17.2 Le consentement libre, préalable, durable et éclairé des communautés, des groupes et des individus concernés est obtenu pour mener des activités de sensibilisation concernant les éléments spécifiques de leur PCI.

Processus de désignation : possibilité pour le ministre de désigner sans consulter

Dans les faits ...

Peu d'action de sensibilisation active du MCC, hormis RPCQ et plus

17.3 Les droits des communautés, des groupes et des individus ainsi que leurs intérêts moraux et matériels sont dûment protégés lors des activités de sensibilisation sur leur PCI.

???

17.4 Les jeunes participent activement à des activités de sensibilisation, y compris la collecte et la diffusion d'informations sur le PCI de leurs communautés ou groupes.

Pas de projets de sensibilisation au nom du PCI qui permette de soutenir directement la participation des jeunes.

17.5 Les communautés, groupes et individus utilisent les technologies de l'information et la communication et toutes formes de médias, en particulier les nouveaux médias, pour sensibiliser à l'importance du PCI et à sa sauvegarde.

Comment mesurer l'utilisation des technologies par les groupes et les communautés ?

État des lieux du PCI

Accès internet en région

18. Mesure dans laquelle les médias sont impliqués dans la sensibilisation à l'importance du PCI et à sa sauvegarde et à la promotion de la compréhension et du respect mutuel

18.1 La couverture médiatique sensibilise à l'importance du PCI et à sa sauvegarde et promeut le respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

Voir étude sur la sculpture d'art populaire, section influence médiatique

Voir étude sur la musique, section médias

18.2 Des activités ou des programmes de coopération spécifiques concernant le PCI sont initiés et mis en œuvre entre les diverses parties prenantes du PCI et les médias, y compris des activités de renforcement de capacités.

Nihil

18.3 La programmation des médias sur le PCI est inclusive, se fait dans les langues des communautés et groupes concernés et/ou vise les différents groupes cibles.

Programme de soutien aux médias communautaires autochtones ?? (pas fait au nom du PCI)

18.4 La couverture médiatique du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde est conforme aux concepts et à la terminologie de la Convention

Non applicable au Québec.

+Texte de A. Gauthier sur la terminologie de la Convention.

19. Mesure dans laquelle les actions d'information du public sensibilisent à l'importance du PCI et à sa sauvegarde et promeuvent la compréhension et le respect mutuel

19.1 Les praticiens et les détenteurs du PCI sont reconnus publiquement, sur une base inclusive, à travers des politiques et des programmes.

Programme inu aitun = chasseur territoire \$ faire des ateliers, immersion en territoire

Prix du patrimoine ville de Québec + Conseil de la culture QC-Chaud.

Prix du patrimoine dans les ville MRC +

Associations,,, SQE par ex.

Artiste à l'école

Accompagnement vers demande CAC et plus

MCC orientations in politiques et aide \$ = indications claires quant à place des porteurs de trad dans les projets à soutenir (cf. doc. Municipalités MCC-CQPV)

Maitres de tradition orles (en chantier)

Groupe d'aidants naturels reconnus in culture, cérémonie, acc. Détresse ex. reconnu par la communauté

Loi s32.01 reconnaît des artisans pro.

Au niveau régional : Prix du patrimoine Québec Chaudière-Appalaches

Projet des Trésors Humains Vivants en attente

Sinon rien

19.2 Des événements publics sur le PCI, son importance et sa sauvegarde, et sur la Convention, sont organisés à l'intention des communautés, des groupes et des individus, du grand public, des chercheurs, des médias et d'autres parties prenantes.

Rassemblement patrimoine vivant 2018

Sinon logique de festivals

19.3 Les programmes de promotion et de diffusion de bonnes pratiques de sauvegarde sont encouragés et soutenus.

Nihil

19.4 L'information du public sur le PCI promeut le respect et l'appréciation mutuels au sein et entre les communautés et les groupes.

Nihil

RPCQ ?

20. Mesure dans laquelle les programmes de sensibilisation sur le PCI respectent les principes éthiques pertinents

20.1 Les Principes éthiques pour la sauvegarde du PCI sont respectés dans les activités de sensibilisation.

20.2 Les principes éthiques, en particulier ceux consignés dans des codes ou des normes de déontologie professionnelle pertinents, sont respectés dans le cadre des activités de sensibilisation.

Engagement des communautés, groupes et individus ainsi que d'autres parties prenantes

21. Mesure dans laquelle l'engagement pour la sauvegarde du PCI est renforcé au sein des parties prenantes

21.1 Les communautés, les groupes et les individus participent, sur une base inclusive et dans toute la mesure du possible, à la sauvegarde du PCI en général et des éléments spécifiques dudit patrimoine, qu'ils soient inscrits ou non.

Comment mesurer cela ?

21.2 Des ONG et d'autres acteurs de la société civile participent à la sauvegarde du PCI en général, et des éléments spécifiques dudit patrimoine, qu'ils soient inscrits ou non.

CQPV

Membres organismes

Structure associative facile d'implanter au Québec

21.3 Des entités du secteur privé participent à la sauvegarde du PCI et des éléments spécifiques dudit patrimoine, qu'ils soient inscrits ou non, en respectant les Principes éthiques pour la sauvegarde du PCI.

Économusées...

22. Mesure dans laquelle la société civile contribue au suivi de la sauvegarde du PCI

22.1 Il existe un environnement propice pour les communautés, les groupes et les individus concernés pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI.

22.2 Il existe un environnement propice pour les ONG, et d'autres organisations de la société civile pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI.

Démocratie

Support du CALQ pour les arts professionnels

Soutien au fonctionnement du CQPV (qui fait des études) mais pas d'organismes de terrains du PCI

22.3 Il existe un environnement propice pour les chercheurs, les experts, les instituts de recherche et les centres d'expertise pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI.

?

Engagement international

23. Nombre et répartition géographique des ONG, organismes publics et privés et des personnes privées impliquées par le Comité à titre consultatif[9]

23.1 Nombre d'ONG accréditées pour fournir des services consultatifs, leur répartition géographique et la représentation des différents domaines.

23.2 Pourcentage d'ONG accréditées participant aux sessions et groupes de travail des organes directeurs de la Convention et leur répartition géographique.

23.3 Nombre d'occasions et activités dans lesquelles des ONG accréditées sont impliquées par le Comité à titre consultatif en dehors des mécanismes d'évaluation.

24. Pourcentage des États parties activement engagés dans la coopération au service de la sauvegarde avec d'autres États parties

24.1 Une coopération bilatérale, multilatérale, régionale ou internationale est entreprise pour mettre en œuvre des mesures de sauvegarde du PCI en général.

24.2 Une coopération bilatérale, multilatérale, régionale ou internationale est entreprise pour mettre en œuvre des mesures de sauvegarde pour des éléments spécifiques du PCI, notamment ceux en danger, ceux présents sur les territoires de plusieurs pays et les éléments transfrontaliers.

24.3 Des informations et des expériences sur le PCI et sa sauvegarde, y compris sur des bonnes pratiques de sauvegarde, sont échangées avec d'autres États parties.

24.4 La documentation sur un élément du PCI présent sur le territoire d'un autre État partie est partagée avec celui-ci.

25. Pourcentage d'États parties engagés activement dans des réseaux internationaux et de coopération institutionnelle

25.1 L'État partie s'engage, en tant qu'hôte ou bénéficiaire, dans les activités de centres de catégorie 2 pour le PCI.

25.2 Les réseaux internationaux sont favorisés parmi les communautés, groupes et individus, les ONG, les experts, les centres d'expertise et les instituts de recherche actifs dans le domaine du PCI.

25.3 L'État partie participe aux activités relatives au PCI menées par des organismes internationaux et régionaux autres que l'UNESCO.

26. Le Fonds du PCI appuie efficacement la sauvegarde et l'engagement international[10]

26.1 Les États parties sollicitent une aide financière ou technique auprès du Fonds du PCI et l'utilisent pour mettre en œuvre des programmes de sauvegarde.

26.2 Les États parties ou d'autres entités versent des contributions volontaires supplémentaires au Fonds du PCI, à des fins générales ou spécifiques, en particulier, le programme global de renforcement de capacités.

26.3 Le Fonds du PCI est utilisé pour financer les coûts de participation aux réunions des organes directeurs de la Convention par un large éventail de parties prenantes qui auront des fonctions consultatives, notamment les experts du PCI ou les ONG accréditées de pays en développement, les organismes publics ou privés ainsi que les membres des communautés et des groupes invités aux dites réunions.

- [1]. Cet indicateur fait l'objet de suivi et de rapport seulement au niveau mondial.
- [2]. Cet indicateur fait l'objet de suivi et de rapport seulement au niveau mondial.
- [3]. Cette colonne dresse une liste partielle de certaines dispositions pertinentes de la Convention, des Directives opérationnelles, et des Principes éthiques, pour l'information du groupe de travail. Il est proposé que cette colonne ne soit pas adoptée formellement dans le cadre des résultats ; toutefois, les citations seraient intégrées dans les notes d'orientation respectives.
- [4]. L'expression « inscrit ou non » doit s'entendre comme « inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ou la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».
- [5]. Les termes et expressions « inclusif », « de manière inclusive » ou « sur une base inclusive » doivent être compris comme « intégrant tous les secteurs et couches de la société, ainsi que les peuples autochtones, les migrants, les immigrants et les réfugiés, les personnes de différents âges et sexes, les personnes handicapées et les membres des groupes vulnérables » (cf. Directives opérationnelles 174 et 194). Une fois ces actions et effets présentés, les États parties seront encouragés à fournir des données ventilées ou à expliquer comment cette intégration est assurée.
- [6]. Bien que la Convention utilise systématiquement le libellé « les communautés, les groupes et les individus », plusieurs facteurs d'appréciation, tout comme plusieurs Directives opérationnelles, choisissent de se référer à « praticiens et détenteurs » pour mieux identifier certains de leurs membres qui jouent un rôle spécifique en ce qui concerne leur patrimoine culturel immatériel.
- [7]. Conformément au chapitre VI des Directives opérationnelles, le développement social inclusif englobe la sécurité alimentaire, les soins de santé, l'égalité des genres, l'accès à l'eau propre et potable et l'utilisation durable de l'eau ; l'éducation de qualité étant quant à elle couverte par l'indicateur 12.
- [8]. Conformément au chapitre VI des Directives opérationnelles, le développement économique inclusif englobe la génération de revenus et moyens de subsistance durables, l'emploi productif et le travail décent et l'impact du tourisme sur la sauvegarde du PCI et réciproquement.
- [9]. Cet indicateur fait l'objet de suivi et de rapport seulement au niveau mondial.
- [10]. Cet indicateur fait l'objet de suivi et de rapport seulement au niveau mondial.